

EEP SOLIDARITE : UN FONDS POUR VOUS!

A quoi sert le fonds EEP Solidarité?

L'objectif du fonds paritaire **EEP Solidarité** est **d'aider les salariés et les enseignants exerçant dans les établissements de l'enseignement privé et de l'agricole** notamment :

- en cas de déséquilibre financier provoqué par la maladie,
- en cas de handicap,
- ou encore en cas de difficulté à assumer des frais d'obsèques.

Comment EEP Solidarité intervient-il ?

Le fonds EEP Solidarité peut apporter une aide financière pour **les salariés et les enseignants** en difficulté. La commission sociale paritaire étudie les dossiers de demande d'aide et rend sa décision.

Comment solliciter le fonds EEP Solidarité?

Une seule démarche à faire : remplir le [dossier de demande d'aide](#) et l'adresser à fondsocial@branche-eep.org

Comment communiquer auprès des bénéficiaires ?

Nous comptons sur vous pour communiquer auprès des salariés et des enseignants. Pour ce faire, téléchargez l'affiche de communication et la vidéo :

[Affiche EEP Solidarité](#) Télécharger

[Vidéo EEP Solidarité](#) Télécharger

